



Mairie de
Cazouls d'Hérault

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Le mardi 29 avril 2014 à 19h00
A la Salle du Peuple

ORDRE DU JOUR

1 -	Compte Administratif 2013 de la commune
2 -	Compte de Gestion 2013 de la commune
3 -	Affectation de résultat pour le BP 2014 de la commune
4 -	Budget Primitif 2014 de la commune
5 -	Constitution de la commission d'appel d'offres
6 -	Nomination du représentant SEM-PFO
7 -	Questions diverses

Ouverture de la séance à 19h00

Secrétaire de séance : Julie SARRUT 2^{ème} adjointe, Paul ROUSSE 3^{ème} adjoint, Françoise AVILEZ, Pierre BOHL, Caroline LARMEE, Cécile MARCHAL, Jean-François TORQUEBIAU.

Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal

Présents : Haude VIGNERON Julie SARRUT 2^{ème} adjointe, Paul ROUSSE 3^{ème} adjoint, Françoise AVILEZ, Pierre BOHL, Caroline LARMEE, Cécile MARCHAL, Jean-François TORQUEBIAU.

Pouvoirs :

Absents Excusés : Henry SANCHEZ M. le Maire, Udo Kirchner et Rémy GUIRAUDOU.

Introduction : Mme Haude VIGNERON a présidé cette séance et a informé le conseil qu'un point devait être rajouté à l'ordre du jour concernant une convention financière avec Hérault Energie pour le conseil d'orientation énergétique.

1 – Compte Administratif 2013 de la commune

Mme la 1^{ère} adjointe a présenté le Compte Administratif 2013 au conseil municipal, et informe qu'il est conforme au Compte de Gestion 2013 de la Trésorerie.

	Résultat exercice 2012	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture de 2013
Investissement	-263 552,06 €	0,00 €	178 922,55 €	-84 629,51 €
Fonctionnement	119 741,22 €	23 076,06 €	77 929,38 €	174 594,54 €
TOTAL	-143 810,84 €	23 076,06 €	256 851,93 €	-89 965,03 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Oui à l'unanimité

2 – Compte de Gestion 2013 de la commune

Mme la 1^{ère} adjointe présente le Compte de Gestion 2013 de la Trésorerie au conseil municipal, et informe qu'il est conforme au Compte Administratif 2013.

	Résultat exercice 2012	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture de 2013
Investissement	-263 552,06 €	0,00 €	178 922,55 €	-84 629,51 €
Fonctionnement	119 741,22 €	23 076,06 €	77 929,38 €	174 594,54 €
TOTAL	-143 810,84 €	23 076,06 €	256 851,93 €	-89 965,03 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Oui à l'unanimité

3 – Affectation de résultat pour le BP 2014 de la commune

Mme la 1^{ère} adjointe informe ses conseillers que :

- le résultat de clôture en investissement est de **- 84 629,51 €**
le résultat de clôture en fonctionnement est de **174 594,54 €**
- les restes à réaliser en dépense d'investissement sont de **- 18 078,00 €**
- les restes à réaliser en recette d'investissement sont de **16 390,00 €**

Le besoin de financement s'élève à :

- 84 629,51 €

- 18 078,00 €

+ 16 390,00 €

- 86 317,51 €

De ce fait il est proposé d'affecter une partie du résultat 2013 de la section de fonctionnement pour un montant de **86 317,51 €** à la section d'investissement du budget primitif 2014 de la commune au compte 1068 et le reste en recette de fonctionnement du budget primitif 2014 pour un montant de **88 277,03 €** au compte 002.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Oui à l'unanimité

4 – Budget Primitif 2014 de la commune

L'article L 1612-2 du CGCT précise que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril. Par conséquent, pour l'année 2014, la date limite d'adoption du budget primitif est fixée au :

- 30 avril 2014 pour le bloc communal ;

En vertu de l'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2014 de la commune par chapitre.

Dépenses de Fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	90 440,00 €	110 730,00 €
012	Charges de personnel	119 307,00 €	135 879,00 €
014	Atténuation de produits (cletc)	1 544,00 €	1 544,00 €
65	Autres charges gestion courante	33 808,00 €	38 540,00 €
66	Charges financières	8 548,00 €	5 530,00 €
042	Dotations aux amortissements	10 382,00 €	10 480,00 €
023	Virement à la section d'investissement. (pour équilibrer)	123 112,00 €	86 332,00 €
	TOTAL	387 141,00 €	389 035,00 €

Recettes de Fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Propositions nouvelles
002	Excédent antérieur reporté en F	96 665,00 €	88 277,00 €
013	Attenuation de charges	6 864,00 €	10 200,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 000,00 €	6 000,00 €
70	Produits des services	26 572,00 €	27 642,00 €
73	Impôts et taxes	173 016,00 €	184 609,00 €
74	Dotations et participations	78 024,00 €	70 556,00 €
75	Autres produits gestion en cour	0,00 €	60,00 €
77	Produits exceptionnelles	0,00 €	1 691,00 €
	TOTAL	387 141,00 €	389 035,00 €

Dépenses d'Investissement

Cha p.	Libellé	Pour mémoire	Restes à Réaliser	Propositions nouvelles	Total RAR + Propositions nouvelles
001	Solde négatif reporté	263 553,00 €	0,00 €	84 630,00 €	84 630,00 €
040	Opérations d'ordre	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
16	emprunts	11 725,00 €	0,00 €	11 420,00 €	11 420,00 €
20	Immobilisations incorporelles	96,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	17 073,00 €	17 073,00 €	0,00 €	17 073,00 €
21	Immobilisations corporelles	77 975,00 €	0,00 €	37 568,00 €	37 568,00 €
23	Immobilisations en cours (hors programme)	14 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Opérations d'équipement	48 744,00 €	1 005,00 €	100 865,00 €	101 870,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	14 532,00 €	0,00 €
	<u>TOTAL</u>	439 466,00 €	18 078,00 €	256 015,00 €	274 093,00 €

Recettes d'Investissement

Cha p.	Libellé	Pour mémoire	Restes à Réaliser	Propositions nouvelles	Total RAR + Propositions nouvelles
021	Virement de la section de fonctionnement	123 112,00 €	0,00 €	86 332,00 €	86 332,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 382,00 €	0,00 €	10 480,00 €	10 480,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	135 468,00 €	0,00 €	30 576,00 €	30 576,00 €
106 8	Dotations Fonds divers Réserves (affectation résultat de la section fonctionnement)	23 076,00 €	0,00 €	86 317,00 €	86 317,00 €
13	Subventions d'investissement	27 428,00 €	16 390,00 €	43 998,00 €	60 388,00 €
16	Emprunts en euros	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<u>TOTAL</u>	439 466,00 €	16 390,00 €	257 703,00 €	274 093,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Oüi à l'unanimité au vote de budget

5 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION

Vu les articles 22 et notamment l'article 22 alinéa 4 et 23 du code des marchés publics, Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, est le président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal suivant l'article 22 l'alinéa 4 en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants :

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés :

Sièges à pourvoir : 3

A Proclamé élus les membres titulaires suivants :

Julie SARRUT, Cécile MARCHAL et Caroline LARMEE

Membres suppléants

Nombre de votants :

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés :

Sièges à pourvoir : 3

A Proclamé élus les membres suppléants suivants :

Haude VIGNERON, Jean-François TORQUEBIAU, Rémy GUIRAUDOU

6 – NOMINATION DU REPRESENTANT SEM PFO – PECH BLEU

Suite au renouvellement du conseil municipal il faut élire un représentant pour le conseil d'administration de la SEM-PFO pour toute la durée du mandat 2014-2020.

Cette personne sera conviée à participer aux assemblées de la SEM-PFO et aux conseils d'administration.

Mme la 1^{ère} adjointe demande si une personne souhaitait se présenter.

Il a reçu la candidature de M. Paul ROUSSE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Oui à l'unanimité la candidature de M. Paul ROUSSE.

7 – ACCORD DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE ET HERAULT ENERGIE POUR UN CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE

Mme Haude VIGNERON expose au conseil la nécessité d'accepter cette convention entre la commune et Hérault Energie.

Elle en fait lecture et explique les conditions.

Hérault Energies est en partenariat avec l'ADEME depuis 2005, et le Département de l'Hérault pour accompagner les communes et groupements de communes membres du Syndicat dans la définition et la mise en œuvre d'une politique énergétique cohérente sur son territoire.

Hérault Energies intervient auprès de chaque collectivité dans une optique systématique de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Notre commune a sollicité les services d'Hérault Energies pour bénéficier d'un Conseil d'Orientation en Energie (COE).

Une participation financière est demandée et sera de 0,25€ TTC par habitant et se base sur le dernier recensement général de la population publié à la date de signature de la convention. En tout état de cause le montant minimum de la **participation financière de la commune ne pourra être inférieur à 150 €.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Oui à l'unanimité en détail de la future convention.

FIN DE LA SEANCE A 19h50

Délibérations votées : du n°1 à 7

NOM	FONCTION	PRESENT	A B S	SIGNATURE
SANCHEZ Henry	MAIRE		X	
VIGNERON Haude	1 ^{ère} Adjointe	X		
SARRUT Julie	2 ^{ème} Adjointe	X		
ROUSSE Paul	3 ^{ème} Adjoint	X		
MARCHAL Cécile	Conseiller	X		
TORQUEBIAU Jean-François	Conseiller	X		
AVILEZ Françoise	Conseiller	X		
LARMEE Caroline	Conseiller	X		
KIRCHNER Udo	Conseiller		X	
BOHL Pierre	Conseiller	X		
GUIRAUDOU Rémy	Conseiller		X	